



LE CRESSIA'QUOI ?



JOURNAL D'INFORMATION DE LA
COMMUNE DE CRESSIER FR

PRINTEMPS 2018

Conseil communal 2016 - 2021

POINTET Jean-Daniel, Syndic

Privé 026 / 674.17.84
Portable 079 / 635.24.26
jean-daniel.pointet@cressier.ch

Dicastères

Administration générale, finances, impôts,
ordre public, protection juridique, militaire,
aménagement du territoire

BERSET Jacques, Vice-Syndic

Privé 026 / 674.18.82
Portable 079 / 213.15.34
jacques.berset@cressier.ch

Dicastères

Routes et trafic régional, constructions, protection
des eaux, service et police du feu, protection civile
et de la population

CARVALHO José

Portable 079 / 757.57.00
josé.carvalho@cressier.ch

Dicastères

Approvisionnement en eau et service technique
général et des eaux, déchets

COLAUTTI Leo

Privé 026 / 674.32.78
Portable 077 / 406.20.64
leo.colautti@cressier.ch

Dicastères

Bâtiments communaux, cabane, sport

GROSSRIEDER Gaëtan,

Portable 079 / 794.01.67
gaetan.grossrieder@cressier.ch

Dicastères

Correction des eaux et endiguement, forêts,
agriculture

HAYOZ Madeleine,

Privé 026 / 477.04.26
Portable 079 / 466.05.31
madeleine.hayoz@cressier.ch

Dicastères

Enseignement et formation, culture, information
et communication

PURRO Jean-Pierre

Privé 026 / 674 19 54
Portable 079 / 590 82 52
jean-pierre.purro@cressier.ch

Dicastères

Santé, affaires sociales, service des curatelles,
cimetière

Administration communale
Route Gonzague de Reynold 35

Téléphone 026 674 13 79 Fax 026 674 21 79
adresse mail : commune@cressier.ch

Heures d'ouverture usuelles :

Lundi et jeudi 16h00 à 18h00 les autres jours 9h45 à 11h45

LE MOT DU SYNDIC

Quelques mots au sujet de la dernière Assemblée communale

Le mardi 22 mai 2018, 47 citoyennes et citoyens ont participé à l'assemblée communale ordinaire de printemps.

Au menu :

- a) Les comptes de fonctionnement 2017
- b) Les comptes d'investissements 2017

Le compte de fonctionnement était très proche du budget. Pratiquement aucune question n'a été soulevée par l'Assemblée.

Comme la procédure l'exige, le contrôle fiduciaire a eu lieu. Sur son rapport, la Commission financière a demandé à l'Assemblée d'approuver les comptes présentés. Les citoyennes et citoyens présents ont suivi la recommandation à l'unanimité.

- c) L'Assemblée a donné son accord pour le renouvellement du DDP (droit distinct permanent) pour le terrain du FC Cressier.
- d) L'eau, source de vie, fait l'objet de réflexions au sein du Conseil communal depuis un certain temps déjà. A ce sujet, le Syndic présentait un projet reliant les quatre communes de Courgevaux, Villars-les-Moines, Morat et Cressier. Cet ouvrage permettra l'alimentation optimale en eau potable de chaque ménage. La réalisation devrait être opérationnelle vers 2020 – 2021. Le coût pour Cressier s'élèvera à CHF 420'000.00 environ. Des mesures seront prises sur le terrain par le bureau d'Ingénieurs Holenweg AG qui contactera les propriétaires.
- e) Dans les divers, le Syndic présentait :
 - un tableau des comptes du Centre Village, montrant un coût final inférieur de près de CHF 600'000.00 au devis.
 - des explications sur le compte courant.
 - les fonctions du Service des contributions et du Service des communes.
 - un tableau des investissements opérés depuis 2015.

L'Assemblée communale a posé diverses questions, principalement concernant les appartements vacants du Centre Village et s'est interrogé au sujet de leur promotion.

A 21h05, le Syndic a clos l'assemblée en remerciant chacun de s'être déplacé et a invité les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié.

ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

Situation financière

La situation financière de notre village a changé depuis l'an dernier. En effet un important contribuable du village a déplacé la raison sociale de son entreprise hors canton depuis le 1^{er} avril 2017.

Dès que le Conseil communal a été informé de la situation en décembre 2017, des mesures d'économie ont été prises sans attendre. Le budget de chaque dicastère a été réduit mais il faut savoir que des diminutions conséquentes de dépenses sont très difficilement réalisables au niveau communal.

En effet, 80% environ des charges sont liées ou obligatoires ; ceci signifie qu'elles sont fixées par le canton et les associations de communes. Ces dépenses sont calculées sur des clés de répartition tenant compte de plusieurs paramètres dont le nombre d'habitants et l'indice de potentiel fiscal.

La charge la plus importante pesant sur notre budget est la péréquation financière. Nous pouvons considérer cette dépense comme étant les « impôts » de la commune. Un calcul très compliqué est appliqué pour déterminer quelles charges ou/et quels besoins doivent assumer chaque commune du canton. Une des données majeures de ce calcul est les impôts facturés. Trois années sont prises en considération avec un décalage de trois ans. Selon le tableau ci-dessous, nous constatons que pour la péréquation facturée à hauteur de CHF 1'188'274.00 en 2017, c'est la masse d'impôts des années 2012, 2013 et 2014 avec l'indice de la population de 2015 qui sont appliqués.

Ceci étant et vu le décalage d'un an pour chaque année courante, la baisse de la péréquation financière ne pourra être démontrée qu'à partir de l'année 2022. A partir de cette date, les années 2017, 2018 et 2019 seront prises en compte et la charge fiscale sera moins importante pour la commune.

IPF année	Popul année	Impôts							
		année	année	année	année	année	année	année	année
2017	2015	2012	2013	2014					
2018	2016		2013	2014	2015				
2019	2017			2014	2015	2016			
2020	2018				2015	2016	2017		
2021	2019					2016	2017	2018	
2022	2020						2017	2018	2019

Le Conseil communal, bien conseillé par la fiduciaire, avait anticipé une situation fiscale difficile en attribuant, à titre de provision, une somme de risque de taxation calculée sur un mode précis et répétitif et ce depuis quelques années déjà.

Par contre, si au niveau comptable la provision est réattribuée l'an suivant dans les produits, il n'en demeure pas moins que la rétroactivité de la nouvelle situation fiscale diminue fortement les entrées d'argent sans pour autant que les dépenses puissent être freinées.

C'est donc pour cette raison que le Conseil communal a demandé, lors de l'assemblée communale extraordinaire du mois de mars 2018, l'autorisation d'ouvrir un compte courant et de procéder à des emprunts pour les investissements.

Administration communale

INFORMATIONS COMMUNALES

NOUVEAU SITE INTERNET

www.cressier.ch

Dès le 1^{er} juillet 2018, le site de la commune de Cressier change de look !

La réservation des cartes journalières CFF sera différente et le guichet virtuel sera désactivé. Toute demande pourra être adressée via un lien e-mail.

L'Administration communale se tient à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

SAC À ORDURES 17 LITRES

NOUVEAU

Des sacs à ordures d'une contenance de 17 litres sont maintenant disponibles !

L'achat est possible auprès de l'Administration communale ou du Shop du Vicianum Petroleum au prix de CHF 12.00 le rouleau.

SOIRÉE QUESTIONS

Afin de perpétuer la tradition, Monsieur le Syndic, Jean-Daniel Pointet, est à la disposition des citoyennes et citoyens de la commune, chaque premier lundi du mois de 19h00 à 20h00 au bureau communal.

Afin de pouvoir préparer ces soirées, nous prions les personnes intéressées de bien vouloir s'inscrire à l'Administration communale et d'indiquer le sujet à traiter. Dernier délai d'inscription, le mercredi précédent la soirée.

HACHAGE DE BRANCHES

Le prochain hachage de branches aura lieu

le mardi et le mercredi 6 et 7 novembre 2018



De plus amples informations vous parviendront en temps voulu par le biais d'un tout-ménage.

CALENDRIER SCOLAIRE 2018 - 2019

Rentrée scolaire	le 23 août 2018
Vacances d'automne	du 15 au 28 octobre 2018
Vacances de Noël	du 24 décembre 2018 au 6 janvier 2019
Vacances de Carnaval	du 04 au 10 mars 2019
Vacances de Pâques	du 15 avril au 28 avril 2019
Pont de l'Ascension	les 30 et 31 mai 2019
Pentecôte	le 10 juin 2019
Fin de l'année scolaire	le 5 juillet 2019



STATISTIQUE DE LA POPULATION

STATISTIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Femmes	Hommes	Total
Habitants :	449	489	938
<hr/>			
Suisses :	340	367	707
Etrangers :	109	122	231
<hr/>			
Moins de 18 ans :	89	105	194
Entre 18 et 64 ans :	294	316	610
65 ans et plus :	66	68	134
<hr/>			
Habitants de langue française :			424
Habitants de langue allemande :			340
Habitants de langue étrangère :			174
<hr/>			
Naissance en 2017 :			5
Décès en 2017			6
<hr/>			
Arrivées en 2017 :			82
Départs en 2017 :			71



BON À SAVOIR

CARTES CFF

Les abonnements journaliers changent de prix dès le 1^{er} juin 2018.

Nouveaux prix : CHF 40.00 pour les résidents
CHF 45.00 pour les non-résidents

Pour les disponibilités, veuillez consulter notre site internet : www.cressier.ch



COMMANDE DE PASSEPORT ET DE CARTE D'IDENTITÉ

Les commandes de carte d'identité doivent être enregistrées directement auprès du secteur des passeports suisses à Granges-Paccot.

Cet accès direct offre plusieurs avantages :

- photo réalisée directement sur place et gratuitement
- obtention des documents dans les 10 jours ouvrables
- possibilité de régler par carte EC, Postcard ou en espèce

Le service offre les possibilités de commandes suivantes :

- Par internet sur l'adresse (solution recommandée): www.passeportsuisse.ch
- Par téléphone au 026/305 15 26
- Au guichet (il est fortement conseillé de prendre rendez-vous)

Adresse : Service de la population et des migrants
Route d'Englisberg 11
1763 Granges-Paccot

Heures d'ouvertures : Lundi à vendredi de 08h00 à 11h30 et 14h00 à 17h00
Le mercredi de 7h30 à 18h00 (ouverture non-stop)



BON À SAVOIR

COMMANDE D'ACTE D'ÉTAT CIVIL

Les actes sont à commander directement auprès du

**Service des affaires institutionnelles, des
naturalisations et de l'état civil (SAINEC)**

Boulevard de Pérolles 2

Case postale 471

CH-1701 Fribourg

sainec@fr.ch

Liste des documents :

- Acte d'origine
- Acte de décès
- Acte de mariage
- Acte de naissance
- Acte de partenariat
- Acte de reconnaissance
- Certificat de famille
- Certificat de partenariat
- Certificat individuel d'état civil
- Certificat relatif à l'état de famille enregistré ou acte de famille
- Confirmation de la déclaration concernant le nom
- Etui pour documents d'état civil

SUBSIDE ASSURANCE-MALADIE

Les formulaires de demande de subside pour l'aide au paiement des primes de l'assurance-maladie sont à votre disposition à l'administration communale de Cressier ou sur le site de la Caisse de compensation (www.caisseavsfr.ch).

Toute demande doit être présentée avant le 1^{er} août de l'année civile.

CONTROLEUR DE CHAMPIGNONS

Nouveau à Gurmels dès le 19 août 2018 !

Faites contrôler votre cueillette de champignons auprès de Monsieur Benjamin Kaeser, Kapellematte 7, 1792 Cordast, Tel. 079 849 89 78 (en soirée).

Horaire: tous les dimanches (jusqu'à mi-novembre) de 17h30 à 18h30

Lieu : Halle polyvalente, Dorfstrasse 48, 1792 Cordast



INFORMATIONS SUR L'EAU POTABLE DU RÉSEAU

Le devoir d'information est défini par la directive 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Cette disposition a été reprise dans l'Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires (ODAI, RS 817.2). Selon l'article 275d ODAI, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau au moins une fois par an de manière exhaustive.

Voici les caractéristiques de l'eau potable de Cressier :

Prélèvement du 26.03.2018

Température de l'eau : 8,8°C

Analyses physico-chimiques

Méthode-No	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		Incolore	Incolore
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	585 ± 12	Max. 800
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.3 ± 0.03	Max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	Max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	17 ± 1	Max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	Max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	32.9 ± 1.3	
FR-LC-M-510-073	Atrazine	µg/L	0.020 ± 0.001	Max. 0.10
FR-LC-M-510-073	Atrazine, Dééthyl-	µg/L	0.015 ± 0.001	Max. 0.10
FR-MO-MSDA634	Saturation rel. en oxyg.	%	73.35	
FR-MO-MSDA633	Oxygène dissous	mg/L	7.97	
FR-LC-M-538-006	Fer total	mg/L	<0.02	Max. 0.30
FR-LC-M-538-006	Manganèse total	mg/L	<0.01	Max. 0.05

Analyses microbiologiques

Méthode-No	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	Max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	Max 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	Max. 0



BIBLIOTHÈQUE LE CHEVAL SAVANT

**Route de l'Ecole 21, 1785 Cressier,
Téléphone 026/674.14.82
e-mail : biblio.cressier@gmail.com**

La bibliothèque du Cheval savant est ouverte à tous Petits et Grands !

Les deux bibliothécaires Mesdames Andrea Formanowski et Françoise Spiesberger vous y accueilleront avec un grand plaisir.

Horaires d'ouverture :

Le 1^{er} lundi de chaque mois de 15h15 à 17h00 et de 19h30 à 20h30
Le 3^{ème} mardi de chaque mois de 15h15 à 16h30 et de 19h30 à 20h30

Durant les vacances scolaires, la bibliothèque est fermée.

Ouvertures :**Septembre :**

Lundi 03.09.2018
Mardi 18.09.2018

Octobre :

Lundi 01.10.2018

Novembre :

Lundi 05.11.2018
Mardi 20.11.2018

Décembre :

Lundi 03.12.2018
Lundi 10.12.2018 (*petite animation de Noël de 16h30 à 17h30*)
Mardi 18.12.2018

Grâce à vos nombreux dons et prêts, notre bibliothèque peut vous offrir aujourd'hui un plus vaste choix de lecture. Nous avons également la possibilité d'emprunter des livres à une plus grande bibliothèque. Ceci nous permet d'élargir notre choix et de le rendre toujours plus intéressant. De plus, quelques CD et DVD peuvent être empruntés.

Etes-vous en possession de DVD que vous n'employez plus ?

Nous sommes motivées d'agrandir notre assortiment de DVD. Les films sont très appréciés par les enfants et les adolescents.

Pour toutes autres activités proposées, veuillez consulter les informations affichées à la bibliothèque !



JUBILAIRE**20 ANS AU SERVICE DE LA COMMUNE**
Monsieur HENRI MAILLARD

Il y a 20 ans déjà, Henri Maillard entrait au service de la commune.

Toujours présent, ponctuel, nous pouvons compter sur lui.

Au début de son engagement, tout était bien différent... Henri passait au bureau pour recevoir les ordres de Werner Sahli. Ensemble ils partaient en voiture pour repérer le travail à faire.

Aujourd'hui, c'est au côté de son collègue Sefer Gashi qu'il s'occupe soigneusement de l'entretien de son village.

Lors du repas de fin d'année des employés, le Conseil communal a tenu à le remercier chaleureusement de sa collaboration et de son engagement envers la commune.



JUBILAIRE**BON ANNIVERSAIRE
Monsieur NOËL SIMONET!**

Noël Simonet est né à Cressier le 25 décembre 1937. Il a passé toute son enfance à Cressier. L'instituteur de l'époque, Monsieur Pittet, l'a beaucoup marqué et lui a inculqué le goût de la « chose publique » par ses leçons d'instruction civique. Il a ensuite fait un apprentissage de mécanicien à Fribourg. En 1962, Noël a décidé d'orienter différemment sa vie et il a fait des offres de travail à l'entreprise Six Madun, spécialiste des brûleurs à mazout, à Sissach. Trois ou quatre ans plus tard, il est engagé par Riedo à Guin. Il y est resté 17 ans. Puis, il a décidé de se mettre à son compte et a dirigé son entreprise durant 20 ans.



En 1978, il est entré au Conseil communal, Bernard Malcotti était syndic. Noël a reçu le dicastère des écoles. A l'époque, Cressier faisait cercle scolaire avec Barberêche. Il fallait organiser les transports et maintenir des contacts étroits et des visions identiques avec l'autre commune. Cela n'a pas toujours été simple.

En 1985, suite au décès de Bernard Malcotti, Noël Simonet a pris la syndicature. Il le fut jusqu'en 1992. Puis, suite à des différends dans le Conseil communal, il démissionna.

En 1996, il se représenta aux élections et réintégra le Conseil communal en tant que syndic et le resta jusqu'en 2002.

Son meilleur souvenir fut l'achat aux EEF du bâtiment sis à la route Gonzague de Reynold 35 et qui est aujourd'hui l'administration communale.

Joyeux anniversaire Monsieur Simonet et mille mercis d'avoir consacré 20 ans de votre vie au service des citoyennes et des citoyens de Cressier. Tous nos vœux de santé, de bonheur et de joie ! Continuez à nous étonner par votre intérêt toujours présent de la chose publique.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CHENILLES URTICANTES



En cette période printanière, les températures clémentes favorisent la recrudescence des chenilles urticantes. Il s'agit généralement de la chenille du papillon appelé Bombyx chrysothrix. Ces pullulations de chenilles soulèvent régulièrement des questions quant aux dégâts qu'elles causent sur les feuillus et les plantes ornementales dans les propriétés privées. Par ailleurs, leurs poils très urticants provoquent chez l'homme et les animaux des démangeaisons, ce qui peut inquiéter les propriétaires touchés.

Plantes-hôtes

C'est une espèce très polyphage typique des feuillus. Les chenilles dévorent feuilles et fleurs de diverses essences forestières, bocagères, fruitières et ornementales : chêne, châtaignier, platane, orme, érable, aubépine, ronces, prunellier, sorbier, églantier, saule, pommier, poirier, cerisier, pêcher, vigne, rosier, laurier...

Biologie

Ce ravageur n'a qu'une génération par année. Les papillons sont nocturnes et volent en juin-juillet. Les oeufs, déposés dans un amas de poils que la femelle détache de son abdomen, éclosent après environ 8 jours d'incubation. Après s'être nourries un certain

temps, les petites chenilles entrent en hibernation et passent la mauvaise saison dans des nids formés de feuilles sèches agglomérées par de la soie. Elles reprennent leur activité au printemps dès que les températures atteignent 10 à 15° C. Elles se nourrissent de bourgeons et de feuillage au voisinage du nid qu'elles regagnent chaque soir. Dès la fin mai et en juin, les chenilles matures se nymphosent dans des feuilles agglomérées par des fils de soie. Le cul brun est un ravageur endémique qui se manifeste par de très fortes pullulations puis régresse naturellement en quelques années. La dernière gradation s'est manifestée dès 1982–1983 dans le sud-ouest de la France puis s'est étendue plus tard au centre et à l'est du pays. La Suisse romande a connu de fortes pullulations en 1987, mais la population s'est effondrée en 1988.

Dégâts

Les jeunes chenilles rongent l'épiderme des feuilles de juillet à septembre sans toutefois causer beaucoup de dégâts. Au printemps par contre, les chenilles sont beaucoup plus voraces. Elles s'attaquent aux bourgeons, aux inflorescences et peuvent défeuiller complètement l'arbre, entraînant ainsi sa mort ou accroissant sa sensibilité à des ravageurs dits de faiblesse.



TÉLÉPHONES D'URGENCE

Urgences sanitaires	Ambulances	144
Service du feu		118
Police cantonale		117
REGA		1414
Centre toxicologique	Zürich	145

NUMÉROS IMPORTANTS

Administration communale	1785 Cressier	026 674 13 79
Gendarmerie cantonale	Centre d'intervention Domdidier	026 305 66 70
Poste de proximité	Poste de police de Morat	026 305 90 60
Police de proximité	Poste de police de Sugiez	026 305 87 85
Association sapeur-pompier	3280 Morat	026 672 30 20
Paroisse catholique	1785 Cressier	026 674 30 59
Paroisse réformée	1792 Cordast	026 675 49 30
Office d'état civil du Lac	3280 Morat	026 305 14 17
Garde chasse et faune	M. Elmar Bürgy	079 635 22 66
Ramoneur	M. Cédric Hostettler	026 673 02 88
Justice de Paix du Lac	3280 Morat	026 305 86 60
Aide et soins à domicile	SPITEX	026 684 82 00
Services sociaux Lac	3280 Morat	026 550 22 80
Passe-partout		026 672 11 88
Centre de puériculture	3280 Morat	026 670 72 72
ORP Morat	3280 Morat	026 305 96 17
Hôpital Cantonal	1700 Fribourg	026 306 00 00
Hôpital de Meyriez	3280 Meyriez	026 306 70 00
Alcool et Toxicomanie	Centre de prévention	026 322 55 04

Horaire d'été !

L'administration communale sera ouverte durant les mois de juillet et août sans interruption les jours suivants :



mardi matin de 09h45 à 11h45
et
jeudi après-midi de 16h00 à 18h00

En dehors de ces heures, il est possible de prendre rendez-vous.
Nous vous remercions d'avance de votre compréhension et vous souhaitons également de bonnes vacances d'été.

Administration communale

Sommerzeit !

Während den Monaten Juli und August wird die Gemeindeverwaltung wie folgt geöffnet:

Dienstag Vormittag von 09:45 bis 11:45
und
Donnerstag Nachmittag von 16:00 bis 18:00



Außerhalb dieser Zeiten ist es möglich, einen Termin zu vereinbaren, falls erforderlich.

Für Ihr Verständnis danken wir Ihnen bestens und wünschen Ihnen schöne Sommerferien.

Gemeindeverwaltung